

LE LIBRE CANARD

Comité écologique Comtat-Ventoux

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'État, des industriels et des partis.

AUTOMNE 2025 - n°92 - PUBLICATION GRATUITE - LE CONTENU DES ARTICLES N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITÉ DES AUTEURS

COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT - VENTOUX

Maison des Associations
35, rue du Collège - Carpentras

comiteecologiquecomtat@gmail.com
https://www.facebook.com/Comtatventoux/
Trimestriel gratuit
Tirage : 2000 ex. env.

♦♦♦

Directeur de la publication :
Christian GUÉRIN

Maquette :
Jean-Christophe NOUVEAU

Tirage :
Sce reprographie de
la Mairie de Carpentras
Comité de rédaction :
Christian GUÉRIN
Marie-Christine LANASPPEZE
Pierre PASTOR
Michel POIREAU

♦♦♦

Où se procurer le **LIBRE
CANARD** ?

CARPENTRAS :

Mairie, Maison du Citoyen, Espace détente du Pôle Santé, Bibliothèque Inguimbertaine, librairie de l'Horloge, cinéma Rivoli, Boulangerie Lot route de Saint Didier, boulangerie du Beffroi, boulangerie, Les Lavandes, Biocoop l'Auzonne, Baguetterie avenue F. Mistral

AUBIGNAN :

Bibliothèque municipale

BEAUMES DE VENISE :

Presse des Dentelles
Boulangerie Maison du Talmelier

SARRIANS :

Boulangerie l'Art du pain (près du LIDL)

CAROMB :

Mairie, Médiathèque

BEDOIN :

Librairie L'astucieuse renarde, Boulangerie, Olivéro-Ravel, Boucherie Pinel

MAZAN :

Bibliothèque municipale, Boulangerie Perlinpain et Comptoir du Ventoux, avenue de l'Europe

PERNES-LES-FONTAINES :

Librairie Des bulles et des lignes, Maison de la Presse

♦♦♦

Impression offerte par la Ville de Carpentras

Distribution occasionnelle sur les marchés et événements ponctuels

♦♦♦

Sincères remerciements à nos sponsors, ainsi qu'à nos commerçants dépositaires chez qui vous trouvez notre publication.

POSITIVES ET NÉGATIVES, LES NOUVELLES SONT NUANCÉES

ÉDITO

Ce nouveau « Libre Canard » se veut comme toujours ouvert à des idées différentes, source de réflexions et de nouvelles pratiques, s'appuyant sur des connaissances solides, et surtout comme le dit l'en-tête de notre journal, libre et indépendant, « de l'État, des industriels, et des partis politiques » ; ce qui est important à proximité des élections municipales à venir ! *

À ce propos un numéro spécial sur les propositions des différents candidats en matière d'écologie sortira en janvier 2026.

Dans ce numéro-ci, vous trouverez, au hasard des pages, des personnes qui mettent en œuvre des solutions, qui s'engagent concrètement, et qui du coup nous donnent des idées à suivre et l'envie de faire comme eux :

► comme le Collectif vélo qui avance dans la création d'un bon réseau cyclable tant à Carpentras que dans la liaison entre les communes, Collectif qui mobilise la population, en particulier les enfants, les incite à faire du vélo et à savoir le réparer ;

► comme la pépinière « L'Arborée » qui, travaillant écologiquement, traite les arbres avec compétence et soin et nous explique comment faire de même ;

► comme une éleveuse de cochons noirs dans le Gers qui avec une petite exploitation et un travail respectueux propose une réflexion sur notre alimentation et sur l'agriculture ;

► comme une municipalité proche qui a quasiment fini de végétaliser les trois cours de ses écoles élémentaires, en mettant dans le coup toutes les personnes concernées ;

► comme tous ceux et celles qui ont signé la pétition contre la loi Duplomb en vue d'obtenir que les exploitants agricoles utilisent des produits moins nocifs, vendent des productions de qualité et préservent les ressources en eau ; rêvons et souhaitons qu'ils deviennent des paysans, pourquoi pas !

► comme la Communauté de communes du Ventoux qui travaille pour de meilleures solutions de gestion de nos déchets (pour quel coût), cherchant également à recycler, récupérer et nous incitant à moins jeter.

Restent bien sûr des soucis, dont nous parlons aussi :

► en premier lieu la sécheresse de l'été et le dérèglement climatique : prévoyons dès à présent des mesures qui atténueront et limiteront la chaleur et la

sécheresse, à l'extérieur par la plantation de végétaux par exemple et dans nos logements en isolant (c'est bon aussi contre le froid !);

► la multiplication des ronds-points, coûteux et pas toujours utiles ; cela pose une question à nos élus : pourquoi faire toujours plus pour la voiture et les routes, et non pour des choix plus écologiques ?

► la pollution visuelle des panneaux publicitaires nous poussant à consommer toujours plus, et souvent soignant moins cher !...Appliquons les règlements qui existent pour limiter ces panneaux, encadrer leur taille et leur emplacement : essayons d'avoir une France belle !

► l'inutilité de l'achat d'eau en bouteilles plastique... nous qui avons de la bonne eau.

Enfin pour vous reconforter et vous informer, lisez l'article sur le chat domestique, ses origines, son histoire. Les relations aux animaux font du bien !

« Le Comité écologique Comtat-Ventoux »

* Le Comité écologique est une association, reconnue d'utilité publique, et non un parti politique comme le sont « Les Écologistes » (nouveau nom d' « Europe Écologie les Verts »).

Je n'ai pas envie de
me mêler de politique.
Mais si la politique pouvait
se mêler d'écologie...



LA GESTION DE NOS DÉCHETS : PROJETS DE LA COVE

Nous allons principalement parler des deux projets importants que porte la COVE en matière de gestion des déchets. Ces projets ont été présentés lors d'une réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (la CCSPL) le 12 juin dernier, et pouvaient être discutés par les élu·e·s représentant·e·s des communes membres.

Le Comité écologique y était présent.

État des lieux préalable :

- ▶ chaque habitant génère à ce jour chaque année 579 kilos de déchets, contre 665 k en 2010
- ▶ on trie mieux, mais on observe actuellement une stabilisation dans l'apport carton, papier, verre
- ▶ la courbe des encombrants diminue bien depuis 2020
- ▶ 20 % de la population composte ses déchets organiques
- ▶ il y a une baisse importante des ordures ménagères résiduelles (269 k par habitant et par an)
- ▶ 3 chalets ont été installés pour stocker les objets réemployables dans les 3 principales déchetteries du territoire, avec le recrutement d'un agent à temps plein pour en assurer la gestion et former le personnel
- ▶ le prix des déchets à la tonne a doublé : 255 € aujourd'hui ; la charge pour les habitants reste donc forte

Le fonctionnement actuel :

La COVE a la compétence pour la collecte et le traitement des déchets.

Délégation va être donnée à une société constituée de 10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale du



Vaucluse et des Bouches du Rhône, pour le tri et le conditionnement de leurs collectes par un « contrat de concession de service public ».

Le 12 juin les membres de la CCSPL ont approuvé la Délégation de Service Public à cette Société Publique Locale dont le siège est à Vedène.

Il y a donc mutualisation des moyens et des coûts, mais chaque syndicat intercommunal garde son indépendance.

La gestion financière est déléguée à SUEZ, qui assure le même coût pour tous et a le portefeuille clients.

Pour un nouveau centre de tri d'emballages ménagers, une mutualisation est en cours avec le Grand Avignon.

Les deux grands projets :

- ▶ le 1er rendu nécessaire par la saturation et le vieillissement de l'UVE de Vedène (Unité de Valorisation Énergétique) va voir la capacité de l'UVE augmentée pour pouvoir traiter les déchets issus des 10 syndicats intercommunaux. Elle traite actuellement 208 000 tonnes et peut en recevoir 225 000.

Il y aura mise aux normes et modernisation de cette UVE, dont l'amélioration du traitement des fumées issues de la combustion des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri de la collecte sélective.

Par ailleurs l'enfouissement des déchets ne peut se faire à Entraigues que jusqu'en 2030.

Il s'agira alors de créer à Vedène un centre de tri mécanisé de 30 000 tonnes par an.

Coût pour la COVE : 3,8 millions d'euros, au pro-rata de la population soit 11, 51 % du coût total de 32 200 000€. La COVE va demander un prêt bonifié à la Banque de France.

Ces structures constitueront l'écopôle NOVALIE qui exploitera l'ensemble, avec un contrat pour 10 ans. Une convention va définir les conditions et les modalités pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de l'équipement. L'amortissement des bâtiments est prévu pour 30 ans et celui du « process » pour 12 ans.

- ▶ le second projet est de remplacer l'usine de prétraitement, tri mécanique et stabilisation biologique de Loriol-du-Comtat, pour en faire un lieu de transfert et d'évacuation des déchets, et une collecte d'emballages. Cela nécessite des travaux de surélévation pour éviter les inondations et les écoulements.

L'unité de compostage actuel sera transformée en unité de broyage des déchets verts.

Les travaux se feraient tout en continuant le travail. Coût 4,8 millions pour la COVE, avec une subvention de la Région de 1 million et de l'État de 500 000 €.

Autre projet, déjà en cours :

Une expérimentation de collecte de bio-déchets est entreprise à Mazan puis le sera à Carpentras et Aubignan.

5 800 composteurs individuels ont été distribués, 36 sites de compostage partagé, des « abribacs » installés dans les cœurs des villes de plus de 5 000 habitants.

Deux entreprises collectent et traitent ces bio-déchets, les transformant en compost.

La COVE prévoit d'installer encore 12 300 composteurs, 76 aires de compostage partagé pour collecter 2000 tonnes par an.

En conclusion, tout cela représente des projets importants qui semblent nécessaires. Ils sont portés par le personnel de la

COVE qui nous est apparu bien impliqué dans cette amélioration de la gestion des déchets.

Reste la quantité de déchets que nous générons : entreprises et industriels, commerces – dont les grandes surfaces –, particuliers... Comment réduire nos déchets ? Par les achats en vrac, le réemploi, le recyclage, les réparations, par une moindre consommation d'objets. Etc, etc. Vos idées sont les bienvenues... pour un prochain article !

Synthèse par Marie-Christine Lanaspèze et Pierre Pastor

FAISONS UN GESTE POUR NOUS ! ... ET POUR LA PLANÈTE !

Je vous propose :

1. d'améliorer votre santé et celle de vos enfants,
2. de réaliser des économies non négligeables,
3. d'arrêter de participer au développement exponentiel du 7^e continent, le continent de plastiques (voir photo)

COMMENT ???

En cessant d'acheter de l'eau en bouteilles plastique.

POURQUOI ??? PARCE QUE :

1. L'eau de ces bouteilles, que vous consommez, est remplie d'infimes particules de plastique qui restent durablement dans votre organisme, et affectent INÉVITABLEMENT votre SANTÉ et celle de vos ENFANTS.

2. En France, pays où vous vivez, l'eau de votre robinet est contrôlée au jour le jour pour que, justement, vous puissiez la boire sans appréhension ni risque pour votre SANTÉ et celle de vos ENFANTS. C'est une grande chance dont certains et certaines ne profitent pas !!!

3. Vous ne participerez plus à l'augmentation sans fin du 7^e continent !!!

Alors me direz-vous : oui, mais LE PLASTIQUE EST RECYCLÉ en France ? !!!

RÉPONSE : C'EST FAUX ! Pour rappel, et contrairement à ce qu'on vous a dit, redit et rabâché sur internet en particulier ET que vous avez

fini par croire (car avouons-le aussi, ces dires nous ont justifiés et donné meilleure conscience, ou carrément bonne conscience), seul environ 27 % du plastique jeté est actuellement recyclable.

Pour CONCLURE, je vous propose d'aborder un sujet également relatif à la SANTÉ DE VOS ENFANTS. Qu'ils soient présentés dans des bouteilles plastique ou en verre, mieux vaut ÉVITER LA CONSOMMATION DE SODAS de toutes sortes et d'autres boissons gorgées de sucre. Préférez-leur des sirops sans ou avec très peu de sucre, auxquels vous ajouterez de « L'EAU DU ROBINET » et apprenez à vos enfants à confectionner eux-mêmes leurs jus de fruits.

Martine et Paul TOPENOT





Magasin Bio Associatif

**OUVERT TOUS LES JOURS
DE 9H À 19H
FERMÉ LE DIMANCHE**

283 Avenue ND de Santé
84200 CARPENTRAS
Tél : 04.90.60.20.10 - 09.72.96.20.10
www.biocoopcarpentras.com
auzone@orange.fr

Offrir un arbre aujourd'hui
et une ombre pour demain...



Le jardin végétal

Pépinière • Horticulture • Espaces verts

869 Chemin du Castellas - Route de Mazan- Carpentras
04 90 60 33 84 - 06 11 77 96 83
claudio.melquior@wanadoo.fr



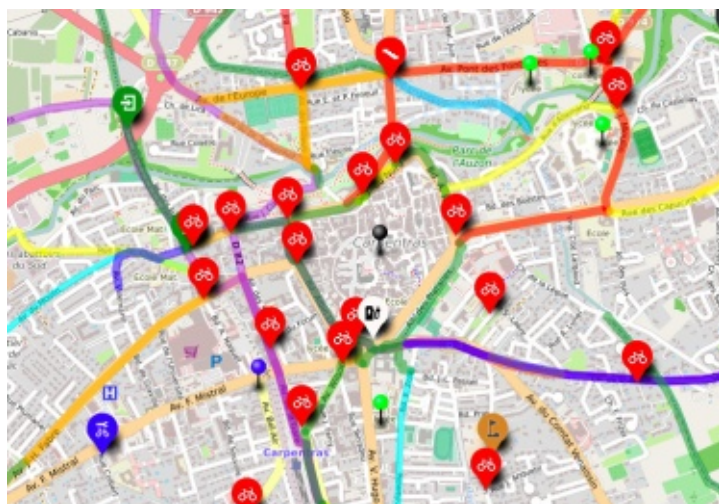
POUR CIRCULER SUR LES VOIES LES PLUS PAISIBLES

La carte interactive itinéraires vélo Carpentras et alentour

Les usagers du vélo constatent que le territoire du Comtat n'est pas encore complètement cyclable, ça avance tout doucement !

En attendant, si vous souhaitez rouler le plus en sécurité possible, lisez cet article.

Le Collectif Vélo de Carpentras et alentours a créé une carte interactive en ligne pour faciliter les déplacements à vélo dans la ville de Carpentras et ses environs. Un grand merci à Cyril qui a œuvré à cela.



Aperçu de la carte

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carpentras-velo_973646#18/44.04822/5.05324

Pour un cycliste, la principale difficulté est d'éviter les routes principalement conçues pour la circulation automobile.

Cette carte a pour objectif de proposer des itinéraires adaptés aux cyclistes, en indiquant les routes conseillées, les points dangereux à surveiller et les liaisons vers les villes et villages voisins.

Un code couleur permet de s'y retrouver facilement :

Vert : pistes cyclables où les cyclistes sont séparés de la circulation automobile et circulent en toute sécurité.

Jaune : routes et chemins à faible trafic, agréables et calmes pour les cyclistes.

Orange : bandes cyclables matérialisées uniquement par un marquage au sol, signalant la présence de vélos aux automobilistes.

Rouge : routes jugées dangereuses, à éviter ou à emprunter avec prudence.

Parme/Violet : tracés de « La Provence à vélo », qui peuvent compléter votre itinéraire.

Bleu : itinéraires en cours de test, à valider grâce aux retours des

usagers.

Chacun peut contribuer à améliorer cette carte en ajoutant son expérience, en respectant la légende et en signalant les lieux dangereux. Vous pouvez également contacter directement le Collectif Vélo de Carpentras et alentours pour partager vos remarques (contact : collectif.velo.carpentras@gmail.com)

Nous espérons que cette carte sera utile au plus grand nombre et merci d'avance de signaler toute erreur si vous en trouvez !



A bientôt, à vélo !

Si vous souhaitez vous aussi que le vélo du quotidien trouve toute sa place à Carpentras et dans les communes environnantes, rejoignez-nous :



► Lors de nos prochaines déambulations (voir plus bas)

► en nous envoyant un mail pour être sur notre liste de diffusion, faites nous part de vos idées - Contact : collectif.velo.carpentras@gmail.com

► suivez notre page Facebook (Collectif « Rendons la ville au vélo ») et sur Instagram ([collectif_velo_carpentras](https://www.instagram.com/collectif_velo_carpentras))

► apportez vos compétences en mécanique vélo : notre équipe de mécano a besoin de renfort pour les actions de réparation vélo dans les centres sociaux et l'atelier autoréparation de « Vivre à vélo »



Date	Heure et lieu de RV	Thème
Samedi 4 Octobre 2025	10 h devant l'Inguimbertaine	Momiji Vélo – déambulation en ouverture du festival d'automne japonais En lien avec Vents d'Asie
Samedi 8 novembre 2025	10 h devant l'Inguimbertaine	« On va à Caromb » Possibilité pour les carombais de se retrouver en chemin (à étudier)
Entre le 15 et le 22 décembre 2025 (date à préciser)	18 h devant l'Inguimbertaine	« Brillons à vélo ». Venez déguisés sur le thème de Noël, guirlandes lumineuses. Comment être bien vu en vélo dans la nuit.

À l'attention des cyclistes du dimanche :

Comme ils sont beaux tous ces cyclistes, bien équipés, qui filent sur les routes du Comtat, le samedi ou le dimanche. Qu'ils partent ou non à l'assaut du Ventoux, ils ont souvent fière allure. Mais, comme c'est curieux, quand on les observe de plus près, à la fin de leur circuit, elles ou ils chargent leur monture dans leur voiture et rejoignent ainsi leur domicile, comme si leur petite reine ne pouvait les y transporter ! Même remarque pour les adeptes des salles de sport. Ils transpirent en pédalant sur un vélo fixe dans la salle... et, en sortant, posent leurs fesses, dans leur auto, pour se déplacer ailleurs.



Et si avec la rentrée, période des bonnes résolutions, vous qui vous reconnaissez peut-être dans une de ces situations, décidez de changer vos habitudes et d'utiliser votre deux roues, musculaire ou électrique, pour vous déplacer : pour rejoindre votre lieu de travail, faire vos courses, vous rendre à un rendez-vous... Vous verrez, c'est beaucoup plus facile de vous garer (même si les stationnements vélo doivent encore être améliorés !)

Alors certes, tout le monde n'a pas la capacité de le faire, les aménagements sont limités mais c'est possible pour une partie d'entre nous. Imaginez un peu comme l'ambiance serait différente : moins de bruit, plus de calme, échanges de sourires et de politesses... tout ce qui fait du bien !

L'arborée

ET SI JE PLANTAIS UN ARBRE ?

Après tout, c'est un geste simple, symbolique et indispensable pour notre avenir. Simple, car on peut le faire dès 3 ans et sans limite d'âge.

Symbolique, car chaque arbre représente quelque chose : une cachette, une sieste, une cabane, un parapluie, un goûter sucré, une naissance, un souvenir...

Indispensable, car sans arbres, il ne pleut plus. Les insectes, mammifères et oiseaux n'ont plus de maison. La chaleur des sols augmente. Les eaux de pluie ne sont plus absorbées. Le CO2 de l'air n'est plus capté.

Alors je vais planter. Oui, mais **quoi ?**

Un arbre d'origine locale : chêne, micocoulier, cerisier sauvage, viorne, poirier, pommier sauvage, mûrier... Et si possible, sauvage, c'est-à-dire que la graine provient de nos forêts proches, vraiment très proches.

Et maintenant, comment je fais ?

Je peux planter dans mon jardin, près de ma voiture pour faire de l'ombre, en forêt, près d'un cours d'eau. Les arbres peuvent pousser partout.

Je plante de novembre à février. C'est simple, je prépare le sol en le retournant sur 30 cm de hauteur.

Je plante un jeune plant local, c'est-à-dire de moins de 3 ou 4 ans. Autour du plant, sur le sol, je mets de la tonte d'herbe, du carton ou des feuilles afin d'éviter que les herbes l'étouffent les premières années.

Ensuite, j'arrose. 15 litres, c'est suffisant. Et bien sûr, je reviens le voir les trois premières années, surtout quand il y a du vent et de

grosses chaleurs comme cette année. J'en profite pour enlever les herbes qui le gênent et je lui donne de l'eau. Au bout de trois ans, il saura se débrouiller seul.

L'Arborée
ÉCO-UNITÉ

PLANTER • COMPENSER • S'ADAPTER



L'Arborée. Si c'est trop loin, je serai à la foire Saint-Siffrein du vendredi 28 novembre au dimanche 30.

L'Arborée est une pépinière écologique et résiliente implantée au Thor sur une éco-unité de 6 hectares, où la nature impose ses lois :

la pépinière respecte les cycles naturels, utilise des semis issus de graines locales pour préserver la biodiversité, sans modifier l'habitat existant.

Elle œuvre dans trois axes complémentaires : **Planter** pour renforcer la nature, **Compenser** les effets du changement climatique (sécheresse, érosion, carbone), et **Adapter** les paysages en proposant des espèces locales et sauvages, garantes d'un réservoir génétique utile face au dérèglement climatique.

Avec pour ambition la plantation d'un million de plants, L'Arborée vise à maximiser son impact environnemental, favoriser le bien-être des communautés et sensibiliser au vivant.

Benjamin OLLIER, ben.ollier@larboree.fr



Visite de quelques membres du « Comité écologique Comtat-Ventoux » à l'Arborée au Thor, juillet 2025



LE HÉRON GRIS M'A DIT...

Alors là je suis trop content : plus de 2 millions de personnes ont refusé le projet de loi de Monsieur Duplomb qui, entre autres choses, veut nous assassiner nous les animaux, avec un pesticide toxique. Et le Conseil Constitutionnel leur a donné raison.

Presque tout le monde le sait, mais certains ne veulent pas le voir, l'emploi à tout-va de pesticides dans les cultures tue les oiseaux, les abeilles, les insectes, les petits mammifères. Ils provoquent chez vous des cancers. Même les médecins le disent et cette fois-ci ils ont pris position contre !

Si tout le monde a parlé de cela, il ne faut pas oublier les deux autres projets de M. Duplomb :

► permettre l'agrandissement d'élevages intensifs de porcs et de poulets en entassant des milliers, voire des dizaines de milliers d'animaux dans des hangars

► autoriser de nouvelles méga-bassines, car comme chacun sait, en pompant dans les nappes phréatiques pour remplir ces bassines, cela prive d'eau tous les autres usagers ; même si certains détenteurs de bassines le nient !

Non, mais on nous prend pour qui ? Comme si on ne comprenait rien... Et l'été avec la chaleur – qui augmente « un peu » n'est-ce pas ? – une partie de l'eau de ces bassines s'évapore. Qu'est-ce-qu'on a gagné ? Encore moins d'eau pour tout le monde...

Bon, ma colère est un peu retombée : vous avez réagi et agi, et ça a fait son effet. BRAVO !

Voyons le fond du problème : les betteraves sucrières et les noisetiers sont attaqués par un puceron, et les exploitants agricoles qui les cultivent veulent le supprimer. Comment faire ?

Demandons à des paysans... Certains ont d'autres moyens que les néonicotinoïdes qui tuent.

Moi je n'y connais pas grand-chose, mais...

► la polyculture c'est bon : chaque culture ou presque a ses prédateurs ; les maladies et les insectes qui les atteignent sont différents ; parfois ils s'éliminent les uns les autres. Toutes les

cultures d'une exploitation ne sont pas atteintes par un seul ennemi et donc pas toutes perdues

► un sol vivant non traité est plein de vers de terre, de toutes sortes d'insectes et de bonnes bactéries, c'est de la nourriture pour tout un tas d'animaux, dont les oiseaux : une hirondelle (quand il y en a encore) avale au moins 1 000 insectes par jour ; alors il y en a bien des bestioles qui avaleront ce puceron ?

► des haies et un sol couvert retiennent l'eau et maintiennent de l'humidité ; arrêtons de désherber... surtout avec des pesticides

► chez nous beaucoup d'arboriculteurs ont installé des filets sur leurs arbres pour protéger leurs fruits des insectes prédateurs ; c'est mieux que des substances chimiques ; et c'est moins cher, ce sont eux qui le disent !

Tenez, on parle d'une autre victoire acquise grâce à de la ténacité : oui les algues vertes entassées produisent des gaz toxiques. Et ce sont bien les algues vertes, celles qui prolifèrent en Bretagne « grâce » aux nitrates produits par les lisiers des très gros élevages porcins en particulier, qui ont tué un promeneur il y a près de 15 ans, et un cheval plus récemment.

La bataille juridique a été gagnée... Mais toujours pas de décisions pour stopper ces émissions de nitrates !

Savez-vous que, depuis des années, la France paie à l'Union Européenne des amendes à cause de la mauvaise qualité des rivières de Bretagne : de l'argent bien placé, vous ne trouvez pas ?

Alors ne vous endormez pas : on a besoin de vos voix, de vos actions. Et tous les mauvais projets auront... du plomb dans l'aile ! Ah, ah, ah...

Propos recueillis par Marie-Christine Lanaspèze



BOULANGERIE • LOT
FABRICATION ARTISANALE

CRÉATION

De nombreux pains spéciaux pensés et élaborés par votre boulanger

NUTRITION

Des farines sans additif pour des pains digestes et savoureux

QUALITÉ

Des farines de montagne haut-de-gamme du Trièves



La boulangerie Lot fabrique et vous propose toute une gamme de pains biologiques, certifiés Ecocert.

À retrouver également chez nos partenaires :
Marcel&Fils Bio Carpentras
et My Bioshop Carpentras

737, avenue du Comtat Venaissin – CARPENTRAS – Ouvert du lundi au samedi matin
N'hésitez pas à passer commande en nous appelant au 04 90 60 37 34

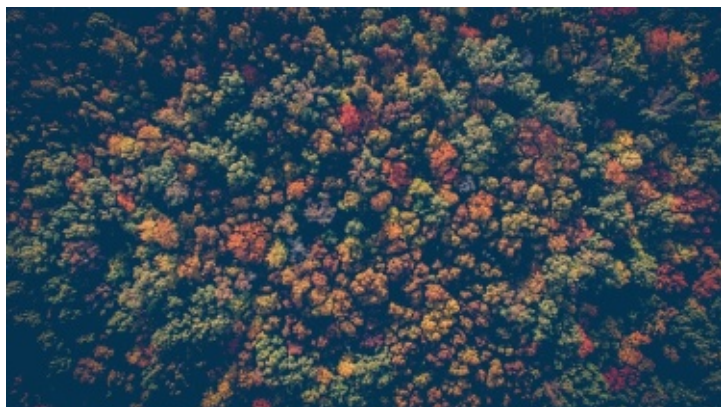
SÉCHERESSE EN FRANCE :

un automne précoce comme signal d'alerte écologique

Depuis plusieurs années, la France est confrontée à une intensification des épisodes de sécheresse, marquant profondément les paysages, l'agriculture et les écosystèmes. L'année 2025 ne fait pas exception, avec un été particulièrement sec, des nappes phréatiques en déficit et des restrictions d'eau étendues à tout le territoire. À cette crise hydrique s'ajoute un phénomène inattendu mais de plus en plus fréquent : l'apparition prématurée de signes automnaux dès la mi-août.

Des arbres qui jaunissent en plein été

Partout en France, promeneurs et agriculteurs constatent un changement inquiétant : en effet dès la mi-août les feuilles des arbres tombent, jaunissent ou brunissent, bien avant la date habituelle du début de l'automne. Ce phénomène ne relève pas d'une anomalie saisonnière isolée, mais d'un stress hydrique intense. Privés d'eau, les arbres entrent en « mode survie » : ils arrêtent leur croissance et anticipent la chute de leurs feuilles pour limiter leur évapotranspiration.



Les forêts françaises sont particulièrement touchées. Dans les régions comme le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté ou encore le sud du Massif central, des essences comme le hêtre, le chêne ou le sapin montrent des signes visibles de dépérissement. Les jeunes arbres, plus sensibles, meurent par centaines dans certaines zones. Ces signes d'un « automne précoce » ne sont pas seulement esthétiques : ils traduisent un déséquilibre profond des cycles biologiques.

Des conséquences graves pour l'agriculture

L'agriculture française subit également de plein fouet les effets de cette sécheresse. Les cultures de maïs, de tournesol ou de betteraves ont souffert du manque de pluie et des températures caniculaires. Le rendement est en baisse, et dans certaines régions, les récoltes sont tout simplement perdues.

Les éleveurs sont également touchés : les prairies, desséchées, ne permettent plus de nourrir les troupeaux, contraignant les agriculteurs à puiser dans les stocks d'hiver ou à acheter du fourrage à prix fort. Cette situation a un impact direct sur les prix alimentaires et sur la viabilité économique des exploitations déjà fragilisées par la volatilité des marchés et les exigences environnementales.

Un déséquilibre écologique

La sécheresse affecte également la biodiversité. Les rivières à sec, les zones humides asséchées et les sols craquelés perturbent les habitats naturels. Les insectes pollinisateurs, déjà en déclin, peinent à survivre dans ces conditions. Les oiseaux migrateurs, désorientés par

des saisons dérégées, modifient leurs itinéraires, avec des conséquences encore mal évaluées sur les écosystèmes.

Dans les zones urbaines, les effets sont également visibles : l'assèchement des sols entraîne des affaissements de terrain, fragilisant les fondations des bâtiments. Les îlots de chaleur deviennent plus extrêmes, avec des températures pouvant atteindre jusqu'à 50 °C dans certaines rues.

Une alerte climatique

Ce phénomène d'automne anticipé est un signal d'alarme supplémentaire dans un contexte de changement climatique. Les scientifiques alertent depuis longtemps sur l'augmentation des épisodes de sécheresse en Europe occidentale. En France, les précipitations sont non seulement moins abondantes, mais surtout moins bien réparties dans le temps, alternant entre périodes de grande sécheresse et pluies diluviennes qui n'ont pas le temps de s'infiltrer dans les sols.

Face à cette réalité, des mesures d'adaptation deviennent indispensables : repenser la gestion de l'eau, favoriser l'agroécologie, protéger les forêts et végétaliser les villes. Mais ces réponses ne seront efficaces que si elles s'accompagnent d'une lutte active contre le réchauffement climatique.

Conclusion

La sécheresse de 2025 et la survenue d'un automne précoce montrent à quel point les équilibres naturels sont fragiles. Ce basculement des saisons, visible et ressenti par tous, doit être vu comme un avertissement : l'urgence climatique n'est plus une abstraction. Elle se manifeste dans nos paysages, nos cultures, nos forêts. Il est encore temps d'agir, mais chaque saison qui passe sans changement structurel rendra l'adaptation plus coûteuse, et les pertes plus lourdes.

Pierre PASTOR

Amaranthe

ÉLAGAGE

Élagage
Taille douce
Taille sanitaire
Toutes hauteurs
Toutes difficultés
Abattage difficile
Débroussaillage mécanique

Intervention rapide
06 58 91 08 27

DESIMPERMEABILISER LES VILLES,

Un exemple : les cours d'écoles

Tout le monde s'accorde pour dire que les cours d'école bétonnées, telles qu'elles ont été conçues dans les années 1980/90 pour limiter le nettoyage des couloirs et des classes, ne sont plus adaptées à ce que vivent les élèves actuellement.

Avec le réchauffement climatique et l'allongement des périodes chaudes ou très chaudes, ces cours deviennent insupportables pour les enfants. De plus, comme partout où l'on a bétonné, l'eau ne peut plus s'écouler, surtout lors de fortes pluies, comme on en connaît de plus en plus.

Et on constate que les enfants sont de plus déconnectés de la nature.

La solution qui s'impose de plus en plus c'est la végétalisation. Végétaliser correspond à 5 objectifs :

► **ENVIRONNEMENTAL** : Limiter les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air, du sol et de l'eau, prévenir les inondations et favoriser l'infiltration des eaux de pluie ainsi que la biodiversité.

► **SANTÉ & BIEN-ÊTRE** : Réduire le stress, encourager l'activité physique, favoriser le développement des enfants.

► **ÉCONOMIQUE** : Limiter les coûts liés aux impacts du changement climatique.

► **PÉDAGOGIQUE** : Améliorer et diversifier les espaces de la cour, encourager l'apprentissage en extérieur, et sensibiliser les élèves à la biodiversité (plantes et arbres, oiseaux et insectes).

► **SOCIAL** Créer des espaces de rencontre favorisant le lien social, impliquer les familles et la communauté, donc renforcer l'inclusion et la citoyenneté.

C'est pourquoi certaines villes ont décidé de désimpermeabiliser leurs cours d'école.

C'est le cas de la ville de Montoux qui a achevé les travaux de sa seconde école dont la cour a été restructurée et a entamé cet été le 3^e chantier. Après travaux, 84 % du sol de la cour devrait être perméable contre seulement 1 % auparavant. Pour rappel, à l'école Marcel Pagnol, les travaux réalisés l'été 2022 sont permis la végétalisation de 2 259 m² permettant de réduire les surfaces imperméables de 96 % à 15 %.

Comme l'ADIS, association de Serres, est désireuse d'envisager un tel projet à l'école de Serres à Carpentras, des membres de cette association et du Comité Écologique sont allés visiter l'École Béraud, début juillet. Nous avons été très bien accueillis par des techniciens et élus en charge du projet.



En gros le projet se fait sur un an, en 7 étapes, de décembre à mai :

1) présentation de la démarche aux différentes parties prenantes : équipe municipale, enseignants, parents, personnels d'entretien...

2) réalisation d'un diagnostic de la cour : état des lieux, relevé des réseaux, diagnostic thermique, puis faire le budget et calendrier prévisionnel.

3) sensibilisation des enfants aux enjeux du projet : changement climatique, biodiversité, ressource en eau, gestion des déchets.

4) organisation d'ateliers de projet avec les enfants : marche exploratoire de la cour, diagnostic de leurs usages, points forts et faibles de la cour, souhaits (photomontage, maquette).

5) Élaboration d'un premier projet technique : plans de principe avec les différents espaces (sport, détente, classe dehors), plan de végétalisation, matériaux, mobilier, et coût total estimé.

6) Concertation avec les instances de décision et consultation des différents référents : pompiers, police, Inspection Académique, Architecte des Bâtiments de France.

7) Ajustement, plans techniques détaillés et présentation à l'école.

Dès le lendemain de la sortie des classes les gros travaux de maçonnerie commencent.

Les travaux de plantation des végétaux sont exécutés lors des vacances de la Toussaint.

Résultat pour les deux premières écoles de Montoux : les enfants ont fait leur rentrée dans une cour « renaturée » et ils en ont été très satisfaits !

Christine ZACCONI



LA POLLUTION VISUELLE :

Quand les panneaux publicitaires défigurent nos paysages



Les paysages naturels et urbains font partie intégrante de notre patrimoine culturel et environnemental. Pourtant, depuis plusieurs décennies, ces panoramas sont de plus en plus envahis par une forme de pollution visuelle souvent banalisée : les panneaux publicitaires !

Implantés en bordure des routes, à l'entrée des villes ou encore au cœur des zones rurales, ces supports destinés à capter l'attention dégradent l'esthétique des lieux. Pire encore, bon nombre d'entre eux ne respectent pas la législation en vigueur, contribuant ainsi à une forme d'occupation illégale et nuisible de l'espace public.

Le ministère de l'Environnement, dans son guide pratique sur la publicité extérieure y consacre 216 pages, témoignage de l'influence des lobbies de l'affichage sur le législateur !

Une présence omniprésente et intrusive

La publicité extérieure a pour objectif principal de capter le regard du consommateur. Pour cela, les panneaux sont souvent de grande taille, colorés, lumineux, voire animés. Leur emplacement est soigneusement choisi : au bord des axes les plus fréquentés, à proximité des ronds-points, ou en hauteur pour être visibles de loin. Cependant, cette logique commerciale entre rapidement en conflit avec la préservation du cadre de vie et du paysage.

Les campagnes, les villages pittoresques, les routes touristiques ou les entrées de ville, se voient ainsi défigurés par des affiches vantant des promotions commerciales, des fast-foods ou encore des concessionnaires automobiles. Ce contraste entre la nature ou l'architecture locale, et l'agressivité visuelle de la publicité est d'autant plus choquant qu'il s'impose à tous, y compris à ceux qui ne souhaitent pas y prêter attention.

Une législation pourtant encadrée

En France, la publicité extérieure est régie par le Code de l'environnement, qui prévoit des règles strictes en matière d'implantation. Elle est, par exemple, interdite dans les zones naturelles protégées, à proximité des monuments historiques et dans les communes de moins de 10 000 habitants (où il n'y a pas de règlement local de publicité, obligatoire dans les communes plus importantes). Les panneaux doivent également respecter des critères de taille, de densité, et de distance entre eux.

Malgré ce cadre réglementaire, de nombreux abus sont constatés. Certaines entreprises contournent la loi en implantant des dispositifs sur des terrains privés sans autorisation, ou en remplaçant les panneaux traditionnels par des dispositifs lumineux, plus visibles mais

également plus dérangeants. Les contrôles sont rares, et les sanctions peu dissuasives, ce qui encourage les infractions.

Des conséquences multiples

Outre la dégradation esthétique, les panneaux publicitaires ont des effets concrets sur la qualité de vie. Ils participent à une surcharge visuelle qui fatigue le regard, et nuit à l'attention notamment chez les conducteurs. Ils favorisent aussi une forme de surconsommation, en créant des besoins artificiels et en valorisant des modes de vie peu durables.

Sur le plan écologique, leur installation nécessite des structures métalliques, du béton, et parfois une alimentation électrique continue. Certains panneaux lumineux restent allumés toute la nuit, contribuant à la pollution lumineuse qui perturbe la faune nocturne et le sommeil des riverains.

Des initiatives pour réagir

Face à cette situation, plusieurs associations et collectivités locales se mobilisent pour limiter l'impact de la publicité sur l'environnement visuel. L'association « Paysages de France », par exemple, œuvre depuis des années pour faire retirer les panneaux illégaux et



sensibiliser le public à la pollution visuelle. Certaines villes ont adopté des règlements locaux de publicité plus stricts, voire supprimé totalement la publicité dans l'espace public, à l'image de Grenoble en 2015.

L'impact plus que douteux de l'affichage sur le dynamisme économique :

Les pays voisins qui ont limité ou interdit l'affichage publicitaire aux entrées de ville ne connaissent pas un moindre dynamisme économique que nous.

Vers un changement de mentalité ?

La multiplication des alertes sur la qualité de l'environnement, la protection du patrimoine et le bien-être des citoyens pousse à reconsidérer notre tolérance à la publicité omniprésente. Redonner leur valeur aux paysages, c'est aussi refuser qu'ils soient instrumentalisés à des fins commerciales. Il ne s'agit pas d'interdire toute forme de publicité, mais de la repenser pour qu'elle respecte davantage le cadre de vie collectif.

Le débat est lancé, et les citoyens ont un rôle à jouer, que ce soit en signalant les abus, en soutenant les initiatives locales ou en exigeant des politiques plus responsables en matière d'affichage public. Les paysages appartiennent à tous, et leur préservation doit primer sur les intérêts économiques de quelques-uns.

Pierre PASTOR

NOS SI CHERS RONDS-POINTS...

Les ronds-points routiers sont une spécialité bien française. Hélas nous détenons le record d'Europe, et peut être du monde !

Car on en dénombre entre 45 000 et 65 000 dans notre pays, soit un pour 1 000 ou 1 500 habitants, 3 fois plus qu'en Italie, 5 fois plus qu'en Allemagne ou même aux États-Unis où il n'y en a que 9 000... Et on en continue chez nous à en construire entre 500 et 1 000 nouveaux chaque année.(1)



C'est un investissement coûteux : entre 100 000 et 1 million d'euros, parfois beaucoup plus. Comme celui de l'entrée sud de Dreux, ville moyenne de 49 000 habitants, qui a coûté 8,5 millions d'euros. Mais on peut trouver sur les routes du Comtat (comme sur la D942

de Carpentras à Avignon) des exemples similaires d'équipements budgétivores.

Les travaux à entreprendre sont en effet lourds et complexes : il faut acheter les terrains correspondant à leur emprise, niveler l'espace prévu, déplacer les réseaux enfouis sous terre, avant de bétonner et bitumer le tout. Bien plus cher qu'un Stop à un croisement...

Ajoutons à cela le coût de la végétalisation et des décors qui ornent (si l'on peut dire) bon nombre de ces giratoires, tout cela au nom du « 1 % artistique » (sic) qui impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales une obligation de décoration des constructions publiques.

On estime ainsi qu'au moins 40 milliards d'euros actuels ont été investis dans ces ronds-points au cours des 20 dernières années. Mentionnons aussi pour être complet les coûts d'entretien annuels, de l'ordre de 10 à 70 000 €.

Ces si chers ronds-points sont-ils efficaces pour réduire les accidents ?

Non, car ce sont les facteurs humains qui sont responsables de 90 % des accidents, notamment mortels, et non la nature ou l'état des infrastructures routières : comme l'écrit l'ONISR, l'Office National de la Sécurité Routière : « Plus de 90 % des accidents sont générés par un dysfonctionnement lié à l'usager, que ce soit une défaillance humaine ou un refus délibéré de respecter les règles ». C'est-à-dire par une infraction au Code de la route : vitesse excessive, alcool ou drogue, distraction, fatigue, non-respect des distances de sécurité, utilisation du téléphone mobile au volant, etc.

Autre souci : la sécurité des cyclistes et des piétons pour lesquels la traversée des ronds-points est un réel défi : la courbe des giratoires entrave la vue et bien souvent ces usagers se retrouvent dans l'angle mort des véhicules motorisés.

Inefficaces, ces giratoires comportent des inconvénients trop souvent omis ou négligés. Au plan de l'environnement, au-delà de leur contribution à l'artificialisation des sols, ils imposent des ralentissements et ré-accélération qui contribuent à augmenter la consommation de carburants.

En outre, la prolifération des ronds-points contribue à cette « France moche » dénoncée dans le magazine *Télérama* de février 2010 : « Partout, la même trilogie – infrastructures routières, zones commerciales, lotissements – concourt à l'étalement urbain le plus spectaculaire d'Europe ».

Que faire ?

Le bon sens voudrait qu'on applique un **moratoire** sur la construction de nouveaux giratoires : ils sont dispendieux et largement inutiles pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la route. D'autres besoins d'investissement semblent aujourd'hui prioritaires, en ces temps de débat sur les moyens d'alléger le poids de la dette publique et de faire face aussi à la dégradation de nombre de services publics.

Plus largement, ne pourrait-on introduire **davantage de concertations locales** volontaires, ouvertes et transparentes en amont des projets d'infrastructures envisagés par les autorités locales (communes, communautés de communes, département).

Les élus ont la possibilité, prévue dans le code des collectivités locales (articles L1112 à 1115), d'organiser des démarches de concertation et consultation sur des projets d'intérêt local, au-delà des obligations légales minimales des enquêtes publiques, très encadrées et limitées aux très gros projets ou aux PLU. Ces démarches n'ont certes pas de valeur contraignante, mais elles permettent aux habitants d'exprimer non seulement des points de vue mais également des propositions alternatives ou des options, y compris pour déterminer la meilleure allocation des ressources en fonction des besoins d'aujourd'hui et de demain. Par exemple, face à des projets de ronds-points nouveaux ou élargis, ne pourrait-on proposer des feux rouges, des stops, des ralentissements en vue des croisements, ou bien une tout autre utilisation des deniers publics, au profit d'autres priorités locales ?

Quant aux ronds-points existants, ne pourrait-on entreprendre de les végétaliser à faible coût, y compris avec des plantations spontanées ?

Michel Poireau

(1) Le code de la route, lui évoque 300 000 ronds-points et carrefours à sens giratoire

Ventoux - BIO

Un BOUCHER BIO qui découpe devant vous selon votre demande et qui FABRIQUE sa CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN

OUVERTURE [Lundi : 7h - 12h30
Du mardi au samedi : 7h - 19h
Dimanche : 7h - 12h]

PRÉSENTATION DU LIVRE : « PLUTÔT NOURRIR : L'APPEL D'UNE ÉLEVEUSE »

- Auteurs : Noémie Calais (éleveuse) et Clément Osé (son ancien camarade de Sciences Po et biographe-observateur)
- Première parution : 22 septembre 2022 chez Tana, édition poche début 2024 chez Pocket
- Récompenses :
 - Lauréat du Prix « Mange Livre ! » 2023
 - Lauréat du Prix « Lire pour Agir » 2023
 - Lauréat du Grand Prix des « Lecteurs Pocket » 2024

Les thèmes majeurs abordés dans ce livre sont les suivants :

1. Retour à la terre, résistance et changement de vie

Noémie, ancienne élève de Sciences Po, renonce à une carrière internationale pour devenir éleveuse de cochons noirs dans le Gers. Un changement motivé aussi par des problèmes de santé et un désir profond d'engagement paysan.

2. La réalité de l'élevage extensif et durable

Le récit immerge le lecteur dans la vie quotidienne d'une exploitation modeste : entre mise bas, abattoir, découpe, vente directe et accueil du public sur les marchés. Il ne s'agit ni d'un idéal bucolique, ni d'un repli passiste : la vie à la ferme est dure, exigeante et traversée par des questions éthiques.

3. Déconstruction du débat "pour ou contre la viande"

Le livre propose une troisième voie nuancée : l'élevage peut exister dans un cadre respectueux, conscient et solidaire, bien loin de la production industrielle. L'animal peut intégrer un système alimentaire durable fondé sur la polyculture-élevage, alors que l'agro-industrie apparaît comme une impasse écologique.

4. Politique et résistances paysannes

Noémie et les autres petits éleveurs font face à un contexte normatif et économique souvent hostile : – réglementations sanitaires paternalistes, concurrence de l'agro-business soutenu par le puissant syndicat FNSEA, modèles industriels normatifs – qui les poussent, parfois, à désobéir pour préserver un élevage digne de ce nom.

5. Récit sensible entre observation et témoignage

La force du livre vient de sa narration hybride : Clément, novice, pose un regard extérieur bienveillant, parfois amusé ou interrogatif, tandis que Noémie, via des passages de son journal personnel, livre des doutes viscéraux, des révoltes, une clairvoyance politique et des réflexions profondes sur son métier et sa place dans la société.

6. Pour conclure

« Plutôt nourrir » est un ouvrage puissant et délicat, où se croisent le politique, le sensible et l'engagement. Il raconte la vie réelle d'une jeune éleveuse qui combat pour préserver une forme de paysannerie respectueuse et joyeuse, un choix de vie courageux, ambitieux et ancré. Plus qu'un simple récit, c'est une invitation à repenser nos liens à la terre, aux animaux, à la nourriture... et à celles et ceux qui nous nourrissent réellement.

Quelques retours de lecteurs

• Témoignages d'enthousiasme :

◦ Pour Luzerne_Ma (Babelio) : « Un récit très fluide... tranche de vie sincère et émouvante... pas de clichés... sens et beauté ».

◦ Pour xbonnet75 : lu en deux jours, un documentaire haletant quasi-thriller.

• Analyse et mise en perspective :

Le blog S'exprimer.fr met en avant la solidarité locale, la ténacité de l'éleveuse, les questions partagées (place de la viande, bien-manger, souffrance animale, modèle foncier collaboratif) : ce qui offre une lecture enrichissante.

• Mon avis personnel :

Ce livre est paru avant la proposition de loi Duplomb. Un livre dont l'actualité est toujours vivace. Il montre combien il est difficile de se faire une place dans le monde agricole lorsqu'on est une jeune femme, non issue d'une famille d'agriculteurs et désireuse de travailler en harmonie avec la nature pour une production saine. Et combien il est difficile de résister à un modèle et des normes souvent dictées par l'agrobusiness.

Ressources documentaires complémentaires

• Film documentaire : « Au nom de la terre » (Édouard Bergeon, 2019) : sur les difficultés du métier d'agriculteur, plus sombre, mais complémentaire.

• Film : « Petit paysan » (Hubert Charuel, 2017) : immersion dans la vie quotidienne d'un jeune éleveur.

• Documentaire : « Paysans du ciel à la terre » (Hervé Payen, 2019) : portraits de paysans engagés dans une agriculture durable.

• Podcast : Bande de paysans (Reporterre) : voix actuelles du monde agricole alternatif.

Jean-Claude SZALENIEC

DE LA SOUTE AU SOFA

Les aventures du chat domestique à travers les âges, et les usages

Alors que, petit à petit et de façon assez timide, le chat forestier repointe le bout de son museau en France (voir Libre canard n°91 été 2025), son cousin, le chat domestique, y est comme un poisson dans l'eau.

Mais si ce félin connaît un retour en grâce dans le cœur des humains depuis le XXI^e siècle, cela ne fut pas toujours le cas.

Le chat entretient des relations étroites avec l'homme dès l'apparition de l'agriculture, environ 9 000 ans avant JC, au néolithique. L'être humain n'y voyait que des avantages : non seulement il était

débarrassé des rats, mais il le mettait également à son menu.

La cote de popularité du chat dans l'opinion publique a connu des hauts et des bas au fil de l'histoire.

Son adoration par les Égyptiens en fit à la fois une divinité – Bastet, fille du dieu du soleil Râ, protectrice de la famille, des enfants et de l'amour – et un compagnon idéal dans le règne des morts. Les fouilles archéologiques à Saqqarah et à Boubastis ont mis au jour des nécropoles contenant des centaines de chats momifiés.

Les Grecs de l'époque classique ne restèrent pas indifférents à ce compagnon et après avoir supplié plusieurs fois les Égyptiens de leur faire cadeau du nouveau dératiseur très tendance, on raconte que les Hellènes décidèrent de lancer une expédition secrète vers l'Égypte, et parvinrent ainsi à voler six couples de chats.

Les félins ne tardèrent pas à se multiplier. Bon chasseur et facile à vivre, le chat fut rapidement adopté par les citoyens de Rome et de là, sur tout le pourtour méditerranéen.

Dans l'Europe du Moyen Âge (du V^e au XV^e siècle) le chat connaît une véritable période noire, surtout s'il avait le malheur de porter lui-même cette couleur. Son propriétaire risquait lui aussi de rôti sur le bûcher.

Ironie ou mauvaise blague, le cardinal de Richelieu, dont la quête de pouvoir va plonger la France dans la chasse aux sorcières, baptisa un de ses chats Lucifer (il en avait 14 qui se prélassaient sur son bureau et qui furent cités dans son testament !).

Si l'Église considère le chat comme l'envoyé du diable, dans l'Islam celui-ci jouit d'une bonne réputation, en raison de l'affection que Mahomet portait à son chat Muezza, qui l'aurait sauvé de la morsure d'un serpent. Une autre histoire raconte que Muezza s'endormit un jour à côté du prophète et que ce dernier, obligé de se lever mais ne voulant pas réveiller son chat, découpa le pan de sa tunique sur laquelle reposait l'animal.

L'esprit des Lumières offre un nouveau regard sur le charmant félin, qui en sort réhabilité et redevient un animal apprécié.

Il est l'inspirateur de grands savants : Sir Isaac Newton (1642-1727) est bien connu pour ses nombreuses découvertes, mais il se murmure que l'une d'elles serait passée à la trappe : l'invention de la chaudière.

Sa popularité peut même le destiner aux plus hautes fonctions. En 1997 les habitants de Talkeetna en Alaska, mécontents du choix des candidats aux municipales, nommèrent Stubbs, matou tigré issu de la rue, maire honorifique de la ville où il resta en poste pendant 20 ans !

D'outil de travail pour la chasse aux rats à divinité, envoyé du Diable ou aimable compagnon, le chat en aura vu de toutes les couleurs tout au long de l'histoire.

En ce qui concerne la France, il est reconnu en tant qu'animal doué de sensibilité par la loi française depuis le 16 février 2015.

Si on exclut les poissons, il est de nos jours l'animal domestique privilégié des français – 14,9 millions de chats comptabilisés en 2022 –

et bien qu'il soit difficile d'estimer le nombre de chats errants, on imagine qu'il y en ait quasiment autant.

Saviez-vous qu'un couple de chats peut engendrer 20 000 descendants en 4 ans ? Leur reproduction incontrôlée étant source de misère et de souffrance, la stérilisation du chat représente aujourd'hui un véritable enjeu de protection animale. Elle permet non seulement de contrôler les naissances, mais aussi d'apporter de nombreux bénéfices, tant pour les animaux que pour les habitants : prévention de la propagation des maladies infectieuses, réduction des nuisances sonores et olfactives : diminution des bagarres nocturnes, des miaulements intempestifs et des marquages urinaires.



Que vous l'aimiez pour les différentes couleurs et motifs de ses robes, pour son indépendance, ses ronronnements ou son élégance de tigre bonsoir, il faut bien lui reconnaître cette étonnante aptitude à traverser les époques et à retomber sur ses 4 pattes.

Et non, le chat n'a pas 9 vies. Donnons-lui un coup de main pour qu'il puisse la vivre dignement... et avec les lettres de noblesse qu'il sait très bien être les siennes.

Réglementation :

- Tout animal domestique (chien, chat, furet, etc) doit être **obligatoirement identifié** (puce ou tatouage), conformément à la réglementation en vigueur : article L212-10 du Code rural et de la pêche maritime,

Le manquement à cette obligation est désormais passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

- **Infos à connaître : Aide vétérinaire – Dispositif « Vétérinaire Pour Tous »** : Une aide financière peut être accordée sous conditions de ressources. Le reste à charge est de 1/3 des frais.

- Plus d'infos sur le site officiel : <https://www.veterinairepourtous.fr>

- **Protection des chats errants – Association « SOS Sac à Puces »** : L'association œuvre pour la stérilisation, le soin et la mise en sécurité des chats "libres" de Carpentras et ses environs.

Contact : sacapuces84@gmail.com ou via leur page FB

Appel à bénévoles : L'association « SOS Sacs à Puces » recherche des bénévoles pour différentes missions, ponctuelles ou régulières, sur Carpentras et les villes voisines.

Pauline CITTADINI



Faites un don déductible des impôts au comité écologique

BULLETIN D'ADHÉSION

Remplissez le bulletin ci-dessous et retournez-le, accompagné d'un chèque de **16 euros** pour les membres actifs, ou plus pour les membres bienfaiteurs, à l'ordre du **Comité Écologique**, à l'adresse suivante :

Comité Ecologique Comtat-Ventoux- Maison du Citoyen- 35 rue du Collège- 84200 CARPENTRAS

Nom Prénom

Adresse

Téléphone e-mail

☐ Je suis également intéressé-e par les informations concernant le collectif vélo.